



ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE PUBLIC ET ENSEIGNEMENT PRIVE



Reprise du 17 juin 2024

Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies tant, dans et aux abords des établissements que pour les trajets aller-retour pour s'y rendre, la reprise en présentielle ne pourra pas être imposée.

Pour les personnels et élèves du LP Attiti, les dégradations étant trop importantes, le LP sera fermé jusqu'à la fin de l'année. Cela impose de déplacer toutes les classes et tout le personnel. Les services du vice-rectorat sont actuellement en train de chercher des solutions afin de recaser tout le monde dans les autres LP publics ou privés (pour les plateaux techniques : LP Marcellin Champagnat et Jean XXIII). Normalement, la direction de Petro informera les personnels et les parents d'élèves dès que ces solutions auront été trouvées.

Pour le moment nous n'en savons pas plus sur l'avenir de ce lycée professionnel.

Reprise de tous les personnels le lundi 17 juin

- **Pour les collèges** : la pré-rentrée des personnels se fera au minimum sur 2 jours (lundi et mardi) voire plus si cela s'avère nécessaire. Pour les établissements les plus touchés, peut-être que la semaine entière sera consacrée à la pré-rentrée des personnels. La rentrée des élèves se fera en fonction de ce que chaque établissement aura décidé en interne. Tous les collèges, mêmes dégradés réouvriront et donc, ni les classes, ni les personnels n'auront à être affectés dans un autre établissement.
- **Pour les lycées** : la pré-rentrée des personnels se fera toute la semaine du 17 juin. La reprise progressive des élèves se fera à partir du lundi 24 juin et sera fonction des décisions des établissements.

D'autres contraintes et difficultés viendront également perturbées cette rentrée :

- **Les transports** ne seront certainement pas remis en service et pour le moment aucune date de reprise n'a été communiquée
- **Les internats et les cantines** seront fermés à cause des défauts d'approvisionnement
- **Les cantines** des établissements de la DEC seront ouvertes.

Cela signifie que la reprise se fera en mode dégradé qui peut durer plusieurs semaines :

- Allègement des EDT (peut-être des ½ journées de cours)
- Certainement beaucoup d'absentéisme chez les élèves mais aussi chez le personnel, ce qui signifie qu'il y aura un recours à la continuité pédagogique
- La fin des cours au plus tard à 15h30/16h afin que chacun puisse rentrer de jour.

Des outils ont été préparés et seront mis à disposition des enseignants pour le retour en classe avec les élèves. Il sera préconisé une rentrée des classes avec un binôme ou trinôme d'adultes par classe.

Informations importantes concernant les absences :

- Les agents qui ne pourront se rendre sur leur lieu de travail à cause de l'insécurité sur le trajet (barrages ou manifestants sur le trajet), devront se signaler chaque jour à leur chef d'établissement qui fera remonter l'information aux services du vice-rectorat. Cette impossibilité de se rendre au travail ne sera pas soumise au retrait sur salaire. (*Remarque : le droit de retrait ne peut pas être invoqué dans cette situation mais vous aurez juste à signaler à votre direction, votre impossibilité de venir au travail*)
- Les agents qui ne rencontreront aucune difficulté sur le trajet pour aller au travail mais qui ne s'en sentiront pas capables devront fournir un certificat médical sous les 48h selon la procédure normale pour un arrêt maladie.

Informations concernant le devoir de réserve :

Depuis le début des émeutes, les réseaux sociaux ont participé à la montée en puissance de l'appel à la violence et à la haine et certains personnels (enseignants et non enseignants) se sont affichés ouvertement sur ces mêmes réseaux sociaux, ne respectant pas leur devoir de réserve. Lors de la visio que nous avons eue avec le vice-recteur et Mme Champmoreau, la question a été posée de savoir si des sanctions seraient prises à l'encontre de ces agents de la fonction publique. Des sanctions seront effectivement émises et un rappel au devoir de réserve a été fait ce jour à tous les personnels par rapport à ces situations.

Problématiques des téléphones portables

Il a été évoqué avec Mme Champmoreau et le vice-recteur, l'éventualité d'interdire les vêtements à capuches et surtout l'utilisation des téléphones portables dans tous les établissements. Il faudrait qu'un texte de loi vienne entériner cette interdiction pour les téléphones portables dans les établissements scolaires car ils sont sources de tension dans la période actuelle avec tout ce qui défile sur les réseaux sociaux. De votre côté, n'hésitez-pas à en parler lors de vos journées de pré-rentree et qu'il soit fait en sorte que tous les élèves aient interdiction de sortir leur téléphone portable dès lors qu'ils sont dans l'établissement.